



V^e session

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement wallon se sont réunis à Québec, du 10 au 13 mai 2011. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Mesures favorisant la participation des citoyens aux travaux parlementaires

Considérant la volonté des parlementaires de favoriser la participation des citoyens aux travaux législatifs.

Considérant les mesures prise par l'Assemblée nationale et le Parlement wallon afin de permettre une prise en compte accrue de l'expression citoyenne dans l'arène parlementaire.

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement wallon :

- **Recommandent** à l'Assemblée nationale et au Parlement wallon de poursuivre le travail amorcé afin de rapprocher les citoyens de leur institution parlementaire,
- **S'engagent** à partager les nouvelles initiatives, le cas échéant, prises par les deux institutions parlementaires et de souligner les résultats de leur mise en œuvre.

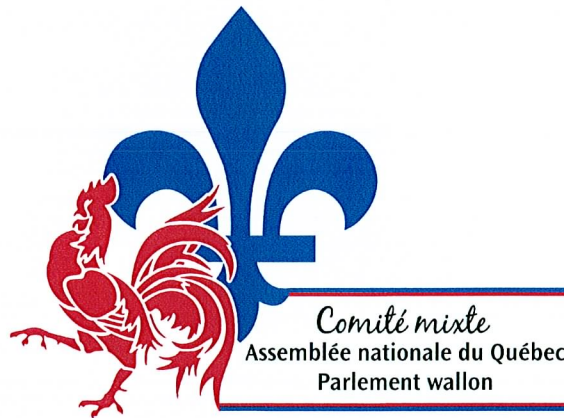
Aide aux personnes âgées

Considérant la croissance soutenue du nombre de personnes âgées à laquelle font face la plupart des pays industrialisés et les défis que représente cette évolution pour toutes les sociétés concernées.

Reconnaisant le capital humain riche, expérimenté et diversifié que représente la population âgée et la contribution que celle-ci peut apporter à la société.

Reconnaisant qu'en vivant plus longtemps, les futures personnes âgées seront susceptibles de connaître d'importantes chutes de leurs conditions de vie au cours de leur retraite.

Reconnaisant le rôle fondamental des proches aidants relativement à l'offre de services et de soins aux personnes âgées.



Affirmant la nécessité d'assurer une fin de vie de qualité aux personnes les plus âgées, en leur offrant le choix de demeurer à domicile ou de vivre dans un établissement spécialisé.

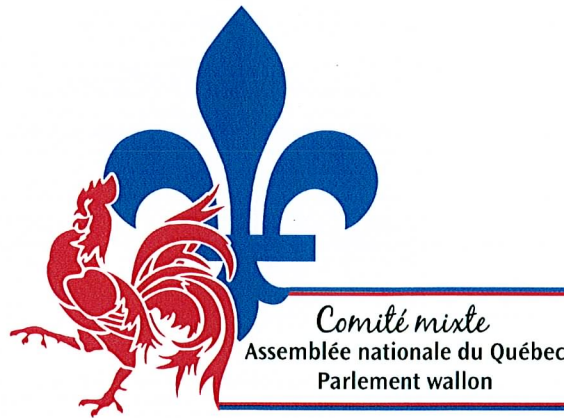
Considérant que les mesures d'aides aux personnes âgées doivent relever tant du milieu de la santé que des secteurs de l'habitation et de l'emploi.

Déplorant l'existence du phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées.

Reconnaissant l'importance de veiller au maintien de l'équilibre entre les générations en assurant une répartition équitable des ressources.

Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon recommande aux gouvernements de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises pour :

- **Adapter** les systèmes de santé aux besoins d'une population vieillissante, en mettant l'accent sur la santé préventive et en encourageant l'ensemble de la population à adopter de saines habitudes de vie,
- **Accroître** l'offre de service visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées,
- **Fournir** aux proches aidants le répit, le support et les ressources nécessaires afin de leur permettre d'apporter les soins adéquats aux personnes dont ils ont la charge, tout en évitant les situations d'épuisement et la détérioration de leur situation économique,
- **Améliorer** la qualité de vie et la sécurité des personnes âgées qui vivent en résidence,
- **Promouvoir** le vieillissement actif et mettre en valeur l'importance que revêt pour nos sociétés la participation des personnes âgées à la vie active,
- **Contre** le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées,
- **Favoriser** les initiatives intergénérationnelles.



Financement des entités fédérées

Considérant que le financement des entités fédérées est nécessaire pour que celles-ci puissent remplir adéquatement les missions et les obligations inhérentes aux compétences qui leur sont dévolues.

Considérant qu'il existe, en Belgique et au Canada, des mécanismes de redistribution verticaux, du niveau fédéral vers les entités fédérées : la péréquation et les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux au Canada; la dotation fédérale et l'intervention de solidarité nationale (ISN) en Belgique.

Considérant que ces mécanismes de financement des entités fédérées suscitent des opinions partagées et des critiques au sein des entités fédérées, tant en Belgique qu'au Canada.

Considérant qu'au Canada, la péréquation et les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux viendront à échéance le 31 mars 2014, et que les travaux en prévision du renouvellement de ces transferts sont déjà amorcés.

Considérant qu'en Belgique, la révision de la législation qui détermine notamment le financement des régions par le pouvoir fédéral est au cœur des débats actuels.

Considérant que des changements apportés aux mécanismes de financement des entités fédérées en Belgique et au Canada auront un impact important sur les capacités et moyens dont disposeront la Région wallonne et le Québec pour relever les défis sociaux et économiques que pose l'évolution constante des sociétés modernes.

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement wallon :

- **Expriment le souhait** que toutes discussions visant à réformer le système de financement des entités fédérées en Belgique et au Canada soient entreprises avec le souci de maintenir des mécanismes de redistribution équitables et appropriés pour l'ensemble des membres de leur fédération respective.
- **Recommandent** aux gouvernements de faire preuve de la plus grande transparence lors de négociations portant sur d'éventuels changements aux mécanismes de financement des entités fédérées;



- **Recommandent** que le Comité mixte poursuive sa réflexion et ses discussions sur la problématique du financement des entités fédérées au cours des sessions à venir, en tenant compte des différences objectives existant entre les mécanismes de financement du Canada et de la Belgique;
- **S'engagent** à échanger toutes nouvelles informations relatives à d'éventuelles réformes du financement des entités fédérées en Belgique et au Canada.

M. François Gendron

Troisième vice-président de l'Assemblée nationale
Président délégué de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Communauté française de Belgique/Région wallonne/Belgique (DANRB)

M^{me} Emily Hoyos

Président du Parlement wallon